



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22 / 06 / 2023

Dossier complet le : 22 / 06 / 2023

N° d'enregistrement : 2023_7272

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un forage de 100 m de profondeur afin de réaliser des essais de pompage de la nappe souterraine sur la commune de Coulouvillers (80) pour abreuver un cheptel de vaches laitières.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL TRAULLE

Raison sociale

EARL

N° SIRET

4 3 2 5 8 2 2 5 2 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Exploitant agricole

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

TRAULLE

Prénom(s)

SIMON

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a	pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. Forage de 100m de profondeur en vue de réaliser des essais de pompage afin d'analyser la possibilité d'effectuer un pompage de 6000 m3/an dans la nappe souterraine avec un débit de 3m3/h maxi

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le but du forage est tout d'abord de pouvoir réaliser des essais de pompage à un débit d'au moins 3 m3/h sur une durée maximum de 7.5 h afin d'étudier la possibilité de réaliser des prélèvements en eau souterraine de 6 000 m3/an avec un débit maximum de 3 m3/h. Celui-ci permettra d'abreuver un cheptel de bovins. Le forage sera utilisé uniquement par l'EARL TRAULLE. L'eau pompée sera stocké dans une cuve avant de servir abreuvement pour les animaux de l'élevage.

4.2 Objectifs du projet

L'EARL TRAULLE CORBIN souhaite réaliser un forage dans le but d'abreuver son cheptel. Il sera prévu de pomper au maximum 6 000 m3/an à un débit de 3 m3/h. Afin de réaliser ce forage, une première demande de déclaration sera effectuée pour des essais de pompage afin de déterminer la possibilité du projet de prélèvement. Le devis en annexe montre que le forage sera de 100 m de profondeur (avec ses différentes caractéristiques). L'essai de pompage durera 24h maximum. Les eaux de pompage seront stockées dans une cuve dans le corps de ferme. La méthode sera un forage en PVC dans la craie d'un diamètre de 125 mm avec un testage de la nappe dans un tubage provisoire. Le forage définitif aura une margelle bétonnée qui permettra d'éloigner les eaux de la tête du forage. La tête sera supérieure de 50 cm par rapport au terrain naturel. L'accès au forage sera interdit par un dispositif de sécurité en dehors des périodes d'exploitation. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par un engin avec treuil de levage. Un forage de reconnaissance de 100 m sera fait, tout d'abord, avec un testage de la nappe dans un tubage provisoire. Ensuite, il y aura transformation du forage de reconnaissance en définitif. Un essai de débit d'au moins 3 m³/h via une pompe alimentée par un groupe électrogène. Les eaux de pompage seront conservées dans une cuve dans le corps de ferme. Les accès et stationnements lors du chantier seront placés de sorte à être assez éloignée du point de forage afin d'éviter toute pollution accidentelle. Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbure. Un rapport de fin de travaux sera envoyé au préfet comprenant : - Le déroulement général du chantier : dates des différentes opérations et difficultés et anomalies éventuellement rencontrées - Le nombre de forage réalisé en indiquant s'ils sont conservés ou non pour le prélèvement des eaux souterraines, la localisation, les références cadastrales - La coupe géologique du forage avec indication du niveau de la nappe et la coupe technique de l'installation précisant les caractéristiques des équipements, notamment les diamètres et la nature des tubages, accompagnée des conditions de réalisation, - Les modalités d'équipement des ouvrages conservés pour le prélèvement, - Le résultat des pompages d'essais, leur interprétation et l'évaluation de l'incidence de ces pompages sur la ressource en eau souterraine. L'évacuation des déblais du forage sera effectuée par l'entreprise réalisant le forage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois réalisé, un essai de pompage à 3 m³/h pendant une durée maximum de 7.5 h sera réalisé afin d'étudier la possibilité du projet de prélèvement d'eau prévu. Cet essai permettra de calculer le rabattement de la nappe grâce à la transmissivité et le coefficient d'emménagement. Le rayon d'alimentation du forage sera également calculé. Si les tests ne sont pas concluants, le forage sera rebouché à l'aide de matériaux inertes, la tête du forage sera bétonnée et close par un couvercle hermétique fermé à clé. L'irrigation se fera sur l'usage d'une pompe alimentée électriquement par le réseau public associée à un volucompteur permettant de vérifier l'incitation aux économies d'eau. Le volume d'eau prélevé est adapté au strict besoin physiologique des bovins. Le pompage sera optimisé au maximum via ces mesures et atteindra au maximum 6 000 m³. L'ouvrage sera régulièrement entretenu par le déclarant lors de l'utilisation du forage pour le prélèvement en eau. Si le projet de pompage de la ressource en eau est réalisable, un compteur volumétrique sera en place. Un carnet de prélèvement permettra de noter les différents relevés de volume. Un tube de contrôle sera également en place. Le calcul théorique du rabattement de nappe est présent en annexe. Au point du forage, le rabattement de la nappe sera de 1,54m et un rabattement de 0.41m à 5m de la distance du forage. Le rayon d'incidence du forage sera de 110 m autour du forage (théorique).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Le forage sera soumis à déclaration IOTA pour la rubrique 1.1.1.0 pour la réalisation du forage en lui-même afin d'effectuer les essais de pompage. Le prélèvement en eau (si les essais sont concluants) sera de 6 000 m³/an maximum et sera donc soumis à un porté à connaissance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage de 100 m de profondeur en vue d'un futur prélèvement dans la nappe de la Craie de la vallée de la Somme aval à raison de 6 000 m ³ /an avec un débit d'au moins 3 m ³ /h maximum. Les essais de débit seront à 3 m ³ /h pendant 7.5 h.	100 mètres de profondeur 6 000 m ³ /an Débit de 3 m ³ /h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : DU 11 NOVEMBRE 1918

Lieu-dit :

Localité : COULONVILLERS

Code postal : 8 0 1 3 5 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2 ° 0 0 , 1 7 " E Lat. : 5 0 ° 0 8 , 2 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se situe à 5,5 km. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "MASSIF FORESTIER DE RIBEAUCOURT ET DE MARTAINEVILLE ET CAVITÉ SOUTERRAINE"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le parc naturel régional "Baie de Somme Picardie maritime".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la commune de Coulonvillers il y a la présence d'un ancien site industriel désaffecté. Celui-ci se situe à 530 mètres du forage.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche se situe à 9 km du projet. Il s'agit du Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 27 km du projet. Il s'agit du Marquenterre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau souterraine Craie de la vallée de la Somme aval. Essai de débit à 3 m ³ /h d'une durée maximum de 7.5 h. En cas de test concluant, pompage de 6 000 m ³ /an à un débit de 3 m ³ /h entre mai et août. Masse d'eau en bon état quantitatif. Le rabattement de nappe calculé est de 1,54 m au point du forage et de 0.41 m à 5 m de distance. Le site n'impactera pas de zone humide, ni de forage déjà existant alentour. Le rayon d'incidence est de 110 m.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau souterraine Craie de la vallée de la Somme aval qui est une masse d'eau en bon état quantitatif. Le débit utilisé (3m ³ /h) et le volume prélevé demandé de 6000m ³ /an n'engendreront pas de modifications sur la masse d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, les déblais seront stockés sur le site de l'EARL TRAULE.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage ne se situe pas a proximité d'un périmètre de captage d'eau ni d'équipement d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat sensible dans le rayon d'incidence du forage (110m).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est trop éloignée pour être impactée par le forage (9km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il peut y avoir risque de pollution de la nappe si des mesures ne sont pas prises. Une margelle en béton avec une tête du forage surélevée, limiteront fortement le risque par ruissellement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des engins lors des travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage sera source de bruit lors de la réalisation des travaux et de son exploitation. Les tiers les plus proches sont à 16 mètres. Cependant, la pompe du forage sera électrique. La nuisance sonore sera donc faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pompe du forage sera électrique. La nuisance sonore sera donc faible et moins important qu'une pompe thermique.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnés lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnés lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de pompage lors des essais de débit qui seront stockées et traitées par décantation avant d'être rejetées dans les parcelles agricoles de l'exploitant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles agricoles de l'exploitant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'éventuels déblais minimes lors de la réalisation du forage repris par l'entreprise réalisant les travaux qui se chargera de l'élimination en filière adaptée. Terre, pierre, craie (déchets inertes et non dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le forage n'utilisera que le strict nécessaire en eau pour abreuver les bovins. Les eaux d'essais de pompage seront traitées avant d'être rejetées dans les parcelles.

Le forage se situe près de la cuve ou sera stocké l'eau avant de permettre l'abreuvement du cheptel. Une margelle en béton permettra d'éviter la pollution des eaux par ruissellement. Un capot de fermeture permettra de prévenir les actes malveillants.

Les engins ne stationneront pas à côté de la tête du forage.

Le pompage lors du prélèvement en eau ne se fera pas en permanence. Le pompage aura lieu lorsque le besoin de remplir la cuve sera nécessaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ne présente aucun élément sensible proche. Le rabattement de nappe n'aura donc aucun impact sur de telles zones. La masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif d'après le SDAGE Artois-Picardie. La nappe possède donc une bonne transmissivité, limitant l'impact du rabattement. Le rabattement théorique calculé n'impacte aucune zone sensible. (rabattement de 1.54 m au point du forage). De plus, le pompage ne s'effectuera pas 24h sur 24, le rabattement de nappe ne sera donc pas constant. La réalisation du forage suit la réglementation pour prévenir les pollutions de nappe. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale compte tenu du peu d'enjeux présents.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Courbe du rabattement de la nappe	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Devis travaux forage	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Signature du porteur de projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 22/06/202

Signature du (des) demandeur(s)